

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze le 14 janvier à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Ville de POMMEUSE, légalement convoqué en date du 7 janvier 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joël DUCEILLIER, Maire de la Commune

Présents : MM DUCEILLIER Joël, DARDANT Jean-Pierre, HOMMERY Corinne, VILLOINGT Patrick, BLIN Xavier, BELAID Magali, HERRGOTT Jean-Jacques, BONNASSIEUX Franck, MARLIAC Ghislaine, LECERFF Marie-José, DELHOMMEAU Michel, MICHENAUD Louise, DUROCHER Yann, LAURELUT David, FRISCH Brigitte, MAS Sandra, GILLOOTS Guillaume, COURTAT Laurent

Absents ayant donné pouvoir : Mme CHEVREMONT Céline à M. DARDANT Jean-Pierre, Mme FEUILLET Christine à M. DUROCHER Yann, Mme FINOT à Mme HOMMERY Corinne, M. VINCENT Jérôme à M. BLIN Xavier.

Absents excusés : Mme VESIER Sylvie

Secrétaire de séance : M. Patrick VILLOINGT

1 - Choix de l'entreprise – Marché de travaux – Réhabilitation du réseau d'assainissement eaux pluviales rue Pasteur (lot 2)

Le maire expose que le marché des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la rue Pasteur a été validé par la commission d'appel d'offres du 2 décembre 2015. Le début de ces travaux est prévu fin avril 2015. Une réunion d'information avec les habitants du quartier aura lieu à ce sujet début avril 2015. Il est proposé de procéder à la confirmation du choix fait par la commission d'appel d'offres de l'entreprise amenée à réaliser ces travaux, au vu des rapports d'analyse des offres rédigés par le maître d'œuvre.

Le Conseil municipal,

Vu l'exposé du Maire,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les rapports d'analyse des offres réalisés par le maître d'œuvre de cette opération,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

APPROUVE le choix de l'entreprise suivant :

LOT 2 : – Réhabilitation du réseau d'assainissement eaux pluviales rue Pasteur (lot 2)

Entreprise : WIAME VRD – ZAC du Hainault – Sept Sorts – 77263 LA FERTE SOUS JOUARRE

Montant du marché : 285 085 € HT, 342 102 € TTC

AUTORISE le Maire à signer les marchés correspondants et toute pièce s'y rapportant.

2 – Demande de subvention pour l'acquisition d'un Skate Park

Le Maire informe qu'il est nécessaire de mettre à l'ordre du jour du conseil municipal la possibilité d'acquérir un Skate Park afin de permettre la constitution des dossiers de subventions.

Le Maire précise que les demandes de subvention n'engagent en aucun cas la Mairie à mettre en place ce Skate park.

Le Conseil municipal

VU l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de demande de subvention pour l'acquisition d'un Skate Park .

3 – Autorisation échange de parcelles de terrain entre la commune de Pommeuse et M. Christophe DE CLERCK

Le maire expose que suite aux travaux de la promenade du Grand Morin, qu'il était nécessaire d'échanger 2 parcelles de terrain chacune de 1254m².

Les 2 propriétaires sont d'accord sur l'échange.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'échange de parcelles de terrain entre la Commune de pommeuse et Mr Christophe DE CLERCK.

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer cet échange auprès de Maître SMAGGHE Notaire à Faremoutiers.

4 – Modification du contrat régional territorial (centre socio-éducatif et centre social municipal)

Le maire explique que la modification porte essentiellement sur un déplacement du site de la réalisation des thèmes 3 et 4 du Contrat Régional de la commune de Pommeuse (centre socio-éducatif et centre social municipal).

Le projet était la réhabilitation d'un bâtiment appelé « Maison PECHINEY » qui s'est fortement dégradé ces dernières années au point que la commune a mandaté en 2014 un bureau de Contrôle Technique afin de s'assurer de la faisabilité du projet.

Il s'est avéré que le bureau de Contrôle (VERITAS) précise que les travaux de réalisation des travaux ne pourraient être officialisés qu'après des travaux de démolitions partielles permettant une expertise plus précise.

Les devis de démolitions partielles demandés par la Mairie s'élèvent de 279 000 € HT à 319 000 € HT.

Devant ces montants, qui ne permettent pas de garder l'équilibre économique et qui ne permettent pas de garantir sa faisabilité, la Municipalité a décidé de délocaliser le projet sur des terrains nus à proximité du groupe scolaire « le Champ du Seigle) rue de Paris à Pommeuse.

VU l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE – Modification du contrat régional territorial (centre socio-éducatif et centre social municipal

AUTORISE le Maire à présenter l'additif modificatif pour les thèmes 3 et 4 du contrat Régional au Conseil Régional.

Le conseil municipal est clos à 21h15 après étude des points à l'ordre du jour.